Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSAINISSEMENT DE LA PLAINE DE L'ORBE

Trois principaux scénarios retenus

Conscient des insuffisances de capacité d'évacuation de l'eau de la plaine de l'Orbe par ses canaux et ses cours d'eau, le Conseil d'Etat, avec l'accord du Grand Conseil, a chargé une équipe de projet pluridisciplinaire (Etat, EPFL et bureaux privés) de faire l'état de la situation et proposer des améliorations.

Divers scénarios ont été étudiés ces deux dernières années par cette équipe qui en a privilégié trois, présentés aujourd'hui à la presse, aux autorités et aux habitants au cours d'une séance d'information publique.

Plusieurs groupes de travail ont tout d'abord rassemblé les données puis défini les objectifs thématiques, par exemple limiter les pertes de terre par érosion ou protéger les biens immobiliers des débordements ou excès d'eau, tout en tenant compte des pressions agricoles et économiques qui pèsent sur cette région. D'une quinzaine de variantes possibles au départ, seules trois ont été retenues dans le filtre de l'analyse multicritère qui leur a été appliquée. Certaines se sont en effet révélées trop chères ou trop difficiles à appliquer comme par exemple un rehaussement généralisé de la plaine.

Les 3 variantes retenues permettent de bien gérer les débits des rivières et cours d'eau qui apparaissent en moyenne une fois tous les 20 ou 30 ans. En revanche, les crues exceptionnelles ou "déluge" continueront à poser des problèmes même après les aménagements ; il serait en effet économiquement injustifié de protéger la plaine contre de telles crues.

La première variante propose avec une emprise agricole minimale, des aménagements hydrauliques sous forme de rehaussement de ces derniers et des mesures

d'amélioration de l'état écologique de la plaine. La seconde variante propose de créer un canal de contournement d'Yverdon, des aménagements hydrauliques plus importants que dans la première variante et des mesures d'amélioration de l'état écologique de la plaine. Enfin, la troisième prévoit une

gestion des surplus d'eau dans des zones inondables, quelques aménagements hydrauliques et des mesures d'amélioration de l'état écologique de la plaine. Le coût de ces trois variantes a été établi et varie entre 40 et 130 millions de francs.

Un EMPD sera soumis au Grand Conseil en 2004 pour permettre la poursuite de ces études afin de dégager une variante unique, acceptable par tous les partenaires concernés par l'assainissement de la plaine de l'Orbe. Certains travaux jugés urgents et compatibles avec les trois variantes proposées feront également partie de cet EMPD.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 novembre 2003

Jean-Claude Mermoud, chef du département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00 Jean-François Jaton, chef du service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 79 Jacques Bonvin, chef de projet, 079 220 71 51